



Délais - P - E

Par Forumi

Bonjour,

Quelqu'un saurait si le médiateur ou le défenseur des droits peuvent intervenir dans ce type de situation?

- Inscription pôle emploi dans les délais suite fin de contrat, année N
- Cumul activité et allocations PE: Indemnisable mais versements non effectués.
- Le rattrapage ultérieur étant possible, il n y a pas eu d'information sur le risque d'être perdu.
- Désinscription après une période, puis réinscription en année N+3, donc avant la déchéance des droits.
- Finalement le rattrapage pose problème.

Raison: Le délai de paiement des allocations antérieures est de 2 ans (pas le même que la déchéance des droits?!), donc dépassé.

Merci